



République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'enseignement supérieur
Et de la recherche scientifique



Université ABBES LAGHROUR-KHENCHELA
FACULTE DES LETTRES ET DES LANGUES ÉTRANGÈRES
Département : littérature et langue française

Mémoire en vue de l'obtention du Diplôme de MASTER
Option : Didactique des langues

Thème

**Proposition d'une maquette de formation
initiale/continue en vue de la professionnalisation
du métier d'auxiliaire de vie scolaire.**

Présenté et soutenu par :

RAHIM NourElhouda

Encadré par :

Dre.BOUZIDI.Souraya

Année universitaire

2024/2025

REMERCIEMENTS

Avant tout, je souhaite exprimer ma gratitude envers Dieu le tout-puissant qui m'a accordé la santé et la détermination nécessaires pour commencer et achever ce mémoire.

Je tiens également à remercier chaleureusement ma directrice de thèse, Dre BOUZIDI Soraya, pour sa patience et sa bienveillance tout au long de la rédaction de ce travail.

Je remercie également les membres du jury, pour avoir accepté d'évaluer mon travail. Leurs remarques constructives et leur expertise ont permis d'améliorer significativement cette étude.

Un immense merci à toutes les personnes qui ont, de près ou de loin, apporté leur contribution à la réalisation de ce mémoire.



Dédicace

A MA MERE, MAHBOUBA

Vous m'avez donné la vie, la tendresse et le courage pour réussir. Je ne peux pas exprimer l'amour et la reconnaissance que je vous porte par des mots, mais je vous offre ce modeste travail comme témoignage de ma gratitude pour vos sacrifices et pour l'affection dont vous m'avez toujours entouré.

A MON PERE DJAMEL

Vous êtes l'épaule solide, l'œil attentif, compréhensif et la personne la plus digne de mon estime et de mon respect. Dieu vous préserve et vous procure santé et longue vie.

A MES FRERES SAADI, TAKIEDDINE, AYMEN

Que la miséricorde soit accordée à la mémoire de mon cher frère Ayman. Que Dieu lui accorde sa bénédiction. Votre départ en 2019 a laissé un vide indéfectible, mais votre âme propre demeure la source de chaleur et de lumière dans ma vie. Je vous ai donné cette œuvre, témoin du lien inextricable entre nous, de notre amitié éternelle et de la tranquillité que vous me transmettez toujours. L'absence de ta voix et de ton sourire me pèse jour après jour, mais je trouve du réconfort dans les précieux moments que nous avons passés ensemble. Votre âme vit en moi, mes pensées et mes sentiments résident, et je cherche à commémorer votre amour et votre générosité. Repose en paix, mon frère, dans le bonheur de l'immortalité

A MES SŒURS

AICHA, RIMA

A MA FAMILLE

A MES AMIS...



SOMMAIRE

Remerciment	I
Liste des abréviations	VI
Liste des tableaux	VII
Liste des figures	VIII
Introduction générale	1

Partie Théorique

Chapitre I

Les auxiliaires de vie scolaire

Introduction partielle	6
1.Des repères pour comprendre les fonctions d'auxiliaire de vie Scolaire (AVS)	6
1.1 Les auxiliaires de vie scolaire	6
1.2 Les différents accompagnements par auxiliaire de vie scolaire	7
1.2.1 L'auxiliaire de vie scolaire pour l'aide individuelle : AVS-i	7
1.2.2 L'auxiliaire de vie scolaire pour l'aide mutualisée : AVS-m	7
1.2.3 L'auxiliaire de vie scolaire collectif : AVS-Co	7
2.Les fonctions et missions de l'auxiliaire de vie scolaire.	7
3.Les relations des Auxiliaires de Vie Scolaire	9
3.1 Collaboration avec les enseignants	9
3.2 Collaboration avec les parents	9
3.4 Importance de la relation PE – AESH	10
4.Finalités	10
4.1 Cadre de la mission	10
Conclusion partielle	11

Chapitre II

La formation initiale et continue.

Introduction partielle	13
1.A propos le concept de formation	13
1.1 Enjeux de la formation :	14
2. La politique de formation :	14

2.1 Les objectifs de la politique formation	15
3. Les types de formation	15
3.1 La formation initiale	15
3.1.1 L'objectif de la formation initiale pour les AVS	16
3.2 La formation continue	16
3.2.1 L'objectif de la formation continue pour les AVS	17
4. Le plan de formation	18
4.1.La définition du plan de formation	18
4.2 Les étapes du plan de formation	18
4.2.1 L'identification et analyse des besoins de formation.	18
4.2.2 Planification et conception de la formation	19
4.2.3 Diffusion de formation	19
4.2.4.Évaluation et suivi-formation	20
Conclusion partielle	20

Chapitre III

La maquette de formation

Introduction partielle	22
1.Qu'est ce qu'une maquette	22
1.1 Pourquoi construire une maquette de formation	23
1.2 Les étapes à suivre pour créer une maquette.	24
a) Analyse des besoins /collecte de données	24
b) Classification des besoins par (types / catégories)	24
c) Définition des besoins en les mettant en relation avec des champs théoriques et disciplinaires.	24
Conclusion partielle	24

Partie pratique

Introduction :	26
1-L'outil d'investigation	26
1.1 L'enquête par questionnaire	26
1-2 Présentation du questionnaire	26
1-3 L'objectif du questionnaire	27
2. Le questionnaire (du mémoire de l'analyse des besoins des AVS)	27
2.1 Le tableau récapitulatif	40

3. Formation initiale obligatoire	41
3.1. Formation Continue	41
3.2 Objectifs Généraux :	42
3.3 Maquette de formation continue proposé aux AVS	42
Conclusion	44
Conclusion générale	46
Bibliographie :	49

Liste des abréviations

- AVS** **Auxiliaire de vie scolaire**
- AIS** **Auxiliaire d'intégration scolaire**
- AVS-Co** **Auxiliaire de vie scolaire « collective »**
- AVS-m** **L'auxiliaire de vie scolaire pour l'aide mutualisée**
- AVSI** **Auxiliaire de vie scolaire « individuels »**
- MEN** **Le Ministère de l'Éducation nationale**

Liste des tableaux

Tableau N° 1: la répartition de la formation à la prise de poste d'AVS	27
Tableau N° 2: la répartition des évaluations dans le domaine des handicaps et troubles du développement	28
Tableau N° 3: la répartition des évaluations dans le domaine des techniques d'accompagnement et d'aide à la scolarisation.....	29
Tableau N° 4: la répartition des évaluations dans le domaine de la pédagogie et l'adaptation pédagogique.	30
Tableau N° 5: la répartition des évaluations des connaissances du système éducatif.....	31
Tableau N° 6: Domaines de formation essentiels pour les AVS.....	32
Tableau N° 7: Niveau de besoin de formation complémentaire sur les handicaps et les troubles du développement	33
Tableau N° 8: la répartition du niveau de besoin de formation complémentaire sur les techniques d'accompagnement et d'aide à la scolarisation.....	34
Tableau N° 9: la répartition du niveau de besoin de formation complémentaire sur la pédagogie et les adaptations pédagogiques.....	35
Tableau N° 10: la répartition de niveau de besoin de formation complémentaire sur la connaissance du système éducatif.....	37
Tableau N° 11: Propositions d'amélioration de la formation et du soutien pour les AVS...	38
Tableau N° 12: les modules de formation initiale proposés pour les Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS) avec les justifications.....	41
Tableau N° 13: les modules de formation continue proposés pour les Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS) avec les justifications.....	41
Tableau N° 14: La maquette de formation continue proposé pour les AVS.....	43

Liste des figures

Figure N° 1: la répartition de la formation à la prise de poste d'AVS	27
Figure N° 2: la répartition des évaluations dans le domaine des handicaps et troubles du développement.	28
Figure N° 3: la répartition des évaluations dans le domaine des techniques d'accompagnement et d'aide à la scolarisation.	29
Figure N° 4: la répartition des évaluations dans le domaine de la pédagogie et l'adaptation pédagogique.	30
Figure N° 5: la répartition des évaluations des connaissances du système éducatif.	31
Figure N° 6: Domaines de formation essentiels pour les AVS.	32
Figure N°7 : Niveau de besoin de formation complémentaire sur les handicaps et les troubles du développement..	33
Figure N°8 : la répartition du niveau de besoin de formation complémentaire sur les techniques d'accompagnement et d'aide à la scolarisation.	34
Figure N°9 : la répartition du niveau de besoin de formation complémentaire sur les techniques d'accompagnement et d'aide à la scolarisation.	36
Figure N° 10: la répartition de niveau de besoin de formation complémentaire sur la connaissance du système éducatif	37
Figure N° 11: Propositions d'amélioration de la formation et du soutien pour les nouveaux AVS.	39

Introduction générale

Introduction Générale

Introduction générale

L'évolution des connaissances est caractérisée par une interférence épistémologique et disciplinaire qui se manifeste par une interdisciplinarité technologique rassemblant des domaines de connaissances variées ; les sciences l'éducation, l'informatique, la psychologie ...etc., ainsi que l'émergence de nouveaux champs de recherche les rassemblant. A l'instar de tous les pays , l'Algérie connaît des changements touchant à plusieurs domaines notamment le domaine de l'éducation avec les différents dispositifs d'accueil de la petite enfance à besoins spécifiques, les pratiques pédagogiques dominantes en contextes éducatifs, ainsi que les mesures d'accompagnement que les autorités compétentes ont tenté d'organiser et de mettre en œuvre jusqu'à présent. Il s'agit de placer l'élève, quels que soient son âge et ses difficultés d'apprentissage et d'adaptation pédagogique dans une classe ordinaire qui correspond à son âge, souvent dans une école de son quartier ; l'intégration d'un élève en difficulté en classe ordinaire lui offre une éducation individualisée (Robichaud, Landry, 1982 : 451-462) qui permettra de renforcer son sentiment d'appartenance, d'inclusion et d'acceptation au sein de l'établissement scolaire et de l'équipe pédagogique: « l'inclusion scolaire fait référence au placement de tous les enfants, ayant ou non des besoins particuliers, dans une classe ordinaire correspondant à leur âge chronologique dans l'école du quartier » (Salend, 2001). Quatre pistes de réflexion s'imposent, à cet égard : le diagnostic précoce, la prise en charge des enfants à besoins spécifiques (autistes, trisomiques, et autres handicaps...), les conditions de leur intégration en milieu scolaire ordinaire et la mise en application des dispositifs et mécanismes institutionnels et réglementaires garantissant leurs droits à l'éducation et à l'enseignement. « L'intégration d'un enfant handicapé ne peut être l'affaire d'une personne, c'est obligatoirement la tâche d'une équipe » (Herrou, Korff -Sausse, 1999 : 118). Elle « est à envisager comme un élément constitutif et évolutif d'un processus de normalisation, c'est-à-dire devenir le moins possible dépendant de réponses spéciales (personnes, contextes, milieux) tout en ayant des besoins spécifiques. La prise en charge des enfants en situation de handicap nécessite une attention particulière de la part des institutions et de la société civile en Algérie. Rym Nasri - Alger (Le Soir) – « La rentrée scolaire 2023-2024 verra l'arrivée de 400 auxiliaires de vie scolaire (AVS) dans les écoles primaires. Nouvellement introduits, ces professionnels joueront un rôle essentiel en fournissant un soutien personnalisé aux élèves ayant des besoins spécifiques, notamment ceux à mobilité réduite et aux enfants autistes ». Cependant, une préoccupation majeure émerge quant à la qualification de ces auxiliaires pour travailler avec des élèves particulièrement vulnérables. Le niveau requis pour le recrutement

Introduction Générale

des AVS est actuellement la terminale, ce qui signifie qu'aucune formation spécifique en psychologie, en éducation spéciale ou en sociologie n'est prise en compte. Une exigence qui suscite des inquiétudes parmi les syndicats de l'éducation nationale, Ils estiment que les compétences et les connaissances des auxiliaires formés en psychologie ou en sociologie seraient mieux adaptées pour comprendre et répondre aux besoins complexes des élèves aux besoins spécifiques, particulièrement les autistes. «Les auxiliaires de vie scolaire dont le niveau est la 3^{ème} année secondaire ne pourront rien apporter aux enfants ayant des besoins spécifiques. Ces élèves ont besoin de personnes qui pourraient les comprendre et mieux les accompagner», souligne le président du Syndicat autonome des travailleurs de l'éducation et de la formation (Satef), Boualem Amoura. En effet, le Ministère de l'Education nationale a procédé à la mise en œuvre de réformes relatives à la formation afin d'améliorer le rendement du secteur de l'éducation, en se fixant l'objectif de développer et de moderniser ses services à travers ses pratiques.

La formation aidera l'auxiliaire à acquérir les qualifications académiques et l'expérience nécessaires pour pratiquer sa profession. Elle contribuera également à développer sa capacité et avoir une expérience éducative, ce qui conduira nécessairement à la croissance de sa compétence.

En effet, le processus d'enseignement des élèves à besoins spécifiques nécessite un auxiliaire ayant une expérience pédagogique et culturelle et une base de connaissances intellectuelles pour qu'il puisse réussir sa mission.

À partir de cette réflexion, notre étude a pour objectif de proposer une maquette de formation initiale et ou continue qui destinées aux auxiliaires de vie scolaire afin de professionnaliser leur métier. De là, notre question de recherche s'énonce comme suit:

La proposition de maquette de formation initiale ou/et continue renforcerait les compétences académiques, culturelles et professionnelles des AVS dans leurs pratiques professionnelle ?

Notre travail de recherche relève donc des sciences de l'éducation .Il vise à mettre en évidence le rôle de la formation dans la professionnalisation du métier des auxiliaires de vie scolaire, celui d'accompagner des élèves à besoins spécifique scolaire

Notre travail s'articule autour de deux parties :

La partie théorique : elle est composée de deux chapitres

Introduction Générale

Le premier chapitre intitulé ‘les auxiliaires de vie scolaire’, explique les différentes notions relatifs aux auxiliaires de vie scolaire, les différents accompagnements par auxiliaire de vie scolaire, ainsi que les missions, finalités et cadre des missions.

Le deuxième chapitre intitulé ‘la formation initiale/ continue des AVS’ comporte la définition des concepts clé de notre recherche, la formation en général, la formation initiale, ses objectifs, la formation continue et ses objectifs, le plan, les étapes, et la planification d’une formation.

Le troisième chapitre ‘la maquette de formation’.

Ce chapitre traite les éléments suivants ; la définition d’une maquette, pourquoi construire une maquette et son rôle principale pour les auxiliaires de vie scolaire avec les étapes à suivre pour élaborer une maquette pédagogique.

La partie pratique:

Cette partie présente le cadre général de la recherche et la méthodologie adoptée, les outils de recherche de type qualitatif et quantitatif, leur utilité et la validité qu’ils assurent, ainsi que la proposition de la maquette de formation continue destiné aux AVS.

Partie théorique

Chapitre I

Les auxiliaires de vie

scolaire

Les auxiliaires de vi scolaire

Introduction partielle

En Algérie, les évolutions dans les domaines du savoir, de la technologie et les efforts de réforme ont eu un impact sur tous les secteurs, en particulier celui de l'éducation. Concernant les structures d'accueil pour la petite enfance ayant des besoins spécifiques, le « Ministère de l'Education Nationale » a entrepris des réformes dans leur intégration individuelle en milieu scolaire ordinaire (dans les primaires) au début de l'année scolaire 2023/2024 avec l'association des auxiliaires de vie scolaire. Ces dernières joueront un rôle essentiel en fournissant un soutien personnalisé aux élèves ayant des besoins spécifiques notamment ceux à mobilité réduite et aux enfants autistes permettant à chaque enfant quelles que soient ses capacités, de bénéficier d'une éducation de qualité et de se développer pleinement.

Dans cette partie, nous exposons les fondements concepts des auxiliaires d'intégration scolaire, ses différents accompagnements, ses missions et finalités ainsi que le cadre des missions.

1.Des repères pour comprendre les fonctions d'auxiliaire de vie Scolaire (AVS)

1.1 Les auxiliaires de vie scolaire

Le terme "Auxiliaire de Vie Scolaire" (AVS), introduit en 2002, désigne les professionnels recrutés sous différents contrats (comme le contrat d'aide éducateur) pour faciliter l'intégration des jeunes handicapés dans le système scolaire. Les AVS sont des assistants d'éducation qui fournissent un soutien à l'intégration scolaire, soit individuelle (AVSI), soit collective (AVSCO), pour les "enfants et adolescents ayant un handicap ou une maladie invalidante". De nombreux enfants handicapés nécessitent un accompagnement pour accomplir certaines tâches quotidiennes à l'école afin de poursuivre leur parcours scolaire. La présence d'une AVS auprès de l'enfant est envisagée comme un moyen d'améliorer une situation d'apprentissage.

1.2 Les différents accompagnements par auxiliaire de vie scolaire

1.2.1 L'auxiliaire de vie scolaire pour l'aide individuelle : AVS-i

L'auxiliaire de vie scolaire individuel(le) (AVS-i) assure cette mission lorsqu'un élève a besoin d'un accompagnement soutenu et continu. Il (elle) est souvent appelé(e) à travailler dans plusieurs classes différentes et au sein de plusieurs établissements proches.

1.2.2 L'auxiliaire de vie scolaire pour l'aide mutualisée : AVS-m

L'auxiliaire de vie scolaire mutualisé(e) a vocation à répondre aux besoins d'accompagnement d'élèves qui ne requièrent pas une attention soutenue et continue. Elle permet d'offrir aux élèves une aide souple, disponible, à proximité immédiate, en fonction de leurs besoins. L'AVS peut être chargé d'apporter une aide mutualisée à plusieurs élèves handicapés simultanément. Il travaille dans la mesure du possible dans un seul établissement, ou dans plusieurs établissements très proches. C'est l'équipe pédagogique, avec l'aide de l'Enseignant Référent Handicap, qui organise la répartition des temps de suivi des élèves concernés

1.2.3 L'auxiliaire de vie scolaire collectif : AVS-Co

Dans les dispositifs collectifs de scolarisation (ex-CLIS / ULIS), l'hétérogénéité des groupes et la complexité des actions éducatives et pédagogiques peuvent rendre souhaitable auprès des enseignants la présence d'un adulte susceptible d'apporter une aide : ce sont les auxiliaires de vie scolaire «collectifs» qui assurent cette mission. Ils travaillent généralement dans un seul dispositif.

2. Les fonctions et missions de l'auxiliaire de vie scolaire.

La rentrée scolaire 2023-2024 verra l'arrivée de 400 auxiliaires de vie scolaire (AVS) dans les écoles primaires. Nouvellement introduits, ces professionnels joueront un rôle essentiel en fournissant un soutien personnalisé aux élèves ayant des besoins spécifiques, notamment ceux à mobilité réduite et aux enfants autistes.

Leur mission est d'assister ces enfants en classe, les aider dans diverses activités éducatives, les accompagner lors de la restauration, leur assurer une hygiène corporelle et développer leur autonomie.

D'après la circulaire MEN de juin 2003 ainsi que le Bulletin Officiel (juin 2003), L'auxiliaire de vie scolaire peut accompagner l'élève handicapé :

- Dans les actes de sa vie quotidienne (déplacements, installation au poste de travail, prise de notes, passage aux toilettes, restauration scolaire, soins d'hygiène...)
- Dans les activités d'apprentissages scolaires proposées et dans l'assistance méthodologique à l'élève (répétition des consignes de travail, manipulation du matériel scolaire adapté ou non, prise de notes adaptée, stimulation, communication, sécurisation, aide à la concentration, motivation, prise d'autonomie, préparation et assistance aux épreuves d'évaluation...)
- Dans le but d'améliorer sa socialisation (mise en relation avec les autres, développement de l'autonomie, participation aux travaux collectifs, gestion des situations de crise, observation et respect des règles de vie en groupe...)
- Dans certaines activités extérieures à l'école (restauration scolaire, sorties régulières ou exceptionnelles...) .Une nouvelle circulaire officielle⁵ est venue préciser un peu plus les missions définies de manière trop vaste. Ainsi, « la présence d'un AVS n'a d'utilité que lorsque la restriction d'autonomie de l'élève constitue un obstacle à sa participation à tout ou partie des apprentissages scolaires ».

De plus, la présence de l'AVS-i doit être transitoire pour faciliter l'intégration de l'élève au sein de la classe, pour l'aider à prendre des repères dans un monde non familier ou à établir des relations avec ses camarades. Le recours non maîtrisé à l'accompagnement par un AVS-i peut constituer un frein réel à l'acquisition de l'autonomie de l'élève handicapé et à l'établissement de relations effectives avec son enseignant et avec ses camarades de classe. (...)Pour l'ensemble de ces raisons il est essentiel que - sauf cas particuliers - le temps de présence de l'AVS-I soit sensiblement différent du temps de présence de l'enfant dans l'école. Dans la grande majorité des cas, au bout de quelques semaines, l'élève doit pouvoir vivre des temps de classe sans son AVS-I. Il peut y avoir des exceptions à cette règle générale mais elles doivent être solidement évaluées».

Dans le champ de l'éducatif, l'auxiliaire de vie scolaire a pour fonction de :

- Participer à l'animation des activités conduites par l'enseignant.
- Contribuer au soutien de l'élève dans la compréhension et dans l'application des consignes du travail pédagogiques, en utilisant les supports adaptés.
- Encourager et sécuriser l'élève dans le travail à mener.
- Faire part à l'enseignant de ses observations relatives au travail de L'élève accompagné.

Enfin, dans le champ du relationnel, l'auxiliaire de vie scolaire doit :

- S'approprier les objectifs définis par le projet d'intégration.
- En tant que membre de l'équipe éducative, participer à toute réunion concernant l'élève.
- Ses contacts avec les professionnels doivent de faire sous le contrôle des responsables des services concernés, en accord avec la famille.
- Rendre compte du travail effectué au Coordinateur du Service d'Accompagnement à la Vie Scolaire, analyser en équipe ses expériences et ses difficultés.
- Participer à l'information de la famille sur les points marquants de la vie quotidienne du jeune. Veiller en même temps à préserver la relation de confiance établie avec lui.
- Participer à l'évaluation et à l'évolution des pratiques professionnelles des AVS.

Ce « référentiel » rassemble des repères essentiels communs à tous les élèves accompagnés. Les besoins particuliers liés à certains handicaps peuvent nécessiter des adaptations de cette fonction.

3. Les relations des Auxiliaires de Vie Scolaire

Les relations des Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS) sont fondamentales pour leur rôle dans l'accompagnement des élèves ayant des besoins spécifiques. Les AVS travaillent en étroite collaboration avec les enseignants, les parents, et les autres professionnels de l'éducation pour soutenir les élèves et favoriser leur autonomie scolaire.

3.1 Collaboration avec les enseignants

Les AVS travaillent en binôme avec les enseignants pour mettre en oeuvre des stratégies d'accompagnement personnalisées. Ils participent à l'évaluation initiale des élèves, à la mise en place de la meilleure stratégie pour les soutenir, et à la mise en oeuvre des projets individualisés de scolarisation. Cette collaboration leur permet de fournir un soutien technique et affectif, ainsi que des aides à la manipulation du matériel scolaire lors de certains enseignements.

3.2 Collaboration avec les parents

Les AVS travaillent également en étroite collaboration avec les parents et les familles. Ils participent à des réunions éducatives et documentent les progrès et les difficultés rencontrées par les élèves. Cette collaboration leur permet de proposer des ateliers et des cours de formation à des groupes ou à des individus, et de préparer des leçons et des activités pour renforcer les compétences des élèves.

3.4 Importance de la relation PE – AESH

Collaboration essentielle

La relation entre les Professeurs d'Éducation (PE) et les Auxiliaires des Élèves en Situation de Handicap (AESH) est essentielle pour l'autonomisation des élèves.

Prise en compte globale

Cette collaboration permet de solliciter les services de soins qui connaissent la problématique de l'élève, de prendre du recul, et de mettre en place des outils pour mieux communiquer.

Objectif commun

L'objectif commun est de favoriser l'inclusion et la réussite scolaire des élèves en situation de handicap, grâce à une approche coordonnée et bienveillante.

4.Finalités

Les personnels spécialisés dans l'assistance aux élèves en situation de handicap ont pour mission principale de soutenir ces élèves dans leur parcours éducatif. Ils travaillent sous le contrôle des enseignants pour encourager l'autonomie de l'élève, en intervenant directement seulement quand cela est indispensable. Leur rôle est d'aider l'élève à renforcer ses compétences sociales et communicatives, à exprimer ses idées plus clairement et à améliorer ses capacités d'apprentissage. Ces professionnels jouent un rôle primordiale en créant un environnement propice à l'épanouissement personnel et académique de l'élève, en veillant est ce que l'élève participe activement et de manière productive au sein de la classe et de l'établissement scolaire. Ils sont également là pour faciliter l'intégration de l'élève dans diverses activités scolaires, en adaptant les méthodes d'enseignement et le matériel pédagogique aux besoins spécifiques de l'élève, et en collaborant étroitement avec les parents et les autres professionnels de l'éducation pour assurer une approche cohérente et complète.

4.1 Cadre de la mission

L'Assistant de Vie Scolaire (AVS) opère sous l'autorité administrative de son employeur et selon les règlements établis par les instances telles que la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale. Dans le cadre scolaire, l'AVS exerce sous la responsabilité pédagogique de l'enseignant et sous l'autorité du directeur de l'école ou du chef d'établissement.

Bien que l'AVS ne soit pas un enseignant, il est parfois amené, dans le cadre de ses fonctions, à prendre en charge l'animation et la supervision d'un petit groupe d'élèves, y compris l'enfant qu'il assiste, pour des activités spécifiques et pendant une durée déterminée, tout en restant toujours sous la supervision d'un enseignant.

Conclusion partielle

Les AVS jouent un rôle primordial dans l'accompagnement des élèves handicapés dans les écoles primaires en Algérie. Ils sont des professionnels spécifiques, intégrés pour répondre aux besoins spécifiques des élèves à besoins spécifiques, et leur travail est essentiel pour assurer l'inclusion de ces élèves dans la vie scolaire. Les AVS travaillent en étroite collaboration avec les enseignants et les équipes pédagogiques pour adapter les méthodes d'enseignement et les activités à ces besoins spécifiques en leur offrant une aide pour surmonter les défis liés à leur handicap.

Chapitre II

*La formation initiale
et continue.*

- **La formation initiale et continue**

Introduction partielle

La formation est la préoccupation de nombreux chercheurs dans de nombreux domaines, c'est un processus d'éducation et d'apprentissage qui permette à l'individu de maîtriser sa profession et de s'adapter aux conditions de travail dans les plus brefs délais. Cependant, une préoccupation majeure émerge quant à la qualification de ces auxiliaires pour travailler avec des élèves particulièrement vulnérables. Le niveau requis pour le recrutement des AVS est actuellement la terminale, ce qui signifie qu'aucune formation spécifique en psychologie, en éducation spéciale ou en sociologie n'est nécessaire.

En premier lieu, nous traitons, nous allons aborder la formation sous ses deux différents types, initiale et continue avec ses objectifs pour les auxiliaires de vie scolaire.

1.A propos le concept de formation

La formation ou « training » en anglais met l'accent sur l'acquisition du savoir-faire, elle fait allusion à la définition suivante :

Pour De Peretti (1991, p.20) : « *il va de soi qu'elle repose essentiellement sur un entraînement (à la limite extrême du dressage) des comportements cognitifs ou des savoir-faire et des aptitudes, imposés aux individus par montages progressifs de réflexes* ».

Parmi les nombreuses définitions de « la formation » présentées dans les dictionnaires par les didacticiens, nous avons choisi les suivantes :

*Hellaye et Moirand (1992 ,p.35) voient que la formation est « *un lieu où l'on donne à l'autre les moyens de construire ses savoirs et ses pratiques* » parce que c'est « *l'étude de la réception des contenus qu'il faudrait entreprendre plutôt que de s'interroger sur l'éternelle réorganisation des contenus, vu du côté des seuls formateurs ou responsables de programmes officiels* ».

*Holec et Porcher (1987, p.90) définissent la formation comme « *la préparation à un métier, à une compétence, à l'exercice d'une fonction), c'est l'action par laquelle on accorde à l'individu des qualifications dont il aura besoin pour exercer ses fonctions* »

La formation doit répondre aux conditions suivantes :

1) informer le formé des capacités escomptées au terme de la formation telles que : construire, conduire, évaluer, expérimenter, ce sont des verbes qui expriment des actions concrètes.

2) il faut identifier l'objectif auquel on veut arriver (maîtrise du langage, maîtrise d'un outil informatique).

3) la formation doit privilégier le formé et non le formateur.

4) l'objectif de la formation doit se traduire en résultats.

Donc, en évoquant la formation, il est important de mettre l'accent sur le stagiaire, à vrai dire, la formation nécessite un engagement considérable de ce dernier, FABRE Michel (1994,p.28) estime que : « *la formation implique une transformation de la personne dans ses multiples aspects cognitifs, affectifs et sociaux et par rapport à ses apprentissages de savoirs, savoir-faire, et savoir-être* »

1.1 Enjeux de la formation :

-Du point de vue de l'économie et des emplois, la formation constitue un outil fondamental d'adaptation, car elle permet de faire face à l'évolution rapide des métiers ou des pratiques professionnelles. Les entreprises l'utilisent pour anticiper les changements, ou pour réagir rapidement à ce qu'il n'a pas été possible de prévoir.

-Du point de vue des organisations, la formation correspond à deux types d'enjeux les premiers consistent à l'entretien et au développement des qualifications du personnel, en l'aidant à acquérir des connaissances et des savoir-faire nouveaux. Les deuxièmes consistent à faire évoluer les comportements et les attitudes des salariés.

2. La politique de formation :

La politique de formation comme étant un élément d'une politique d'ensemble d'une entreprise, visant à assurer de manière durable sa rentabilité, la satisfaction de ses clients, l'implication de son personnel et une relation positive avec son environnement. La politique de formation est l'une des politiques humaines de l'entreprise, elle a une durée de vie de plusieurs années mais les orientations formation sont généralement redéfinies chaque année pour être présentées au comité d'entreprise.

Une politique de formation doit répondre à un double but :

-Permettre d'adapter les salariés aux changements structurels et aux modifications des conditions de travail impliquées par l'évolution du contexte économique.

- Permettre de déterminer et d'assumer les innovations et les changements à mettre en place pour assurer le développement de l'entreprise.

2.1 Les objectifs de la politique formation

- Assurer la compétence et la qualification des personnels : cet objectif désigne toutes les actions de formation visant à l'acquisition des connaissances professionnelles et l'adéquation aux nouvelles techniques, l'acquisition d'un meilleur savoir-faire professionnel et au développement du savoir-être spécifique.

- Assurer la promotion des personnels et élever le niveau général des connaissances: cet objectif cherche à développer le niveau d'ensemble des personnels ou d'accompagner des évolutions professionnelles.

- Améliorer l'efficacité des services : cet objectif vise à favoriser le développement, et l'adaptation optimale des services ou départements aux missions qui leur sont accordées par une réflexion sur l'organisation et la mise en œuvre de nouveaux outils ou nouvelles démarches.

-Mettre en place ou renforcer une démarche qualité : c'est un objectif global de l'entreprise ou de l'organisation, qui doit être relayée par les différents services , mais aussi par chaque personne .

-Développer le travail d'équipe et l'intégration dans l'organisation : cet objectif vise à accroître la prise de responsabilité individuelle et une plus grande motivation au travail par une meilleure intégration.

-connaître l'organisation et développer une politique de la communication : il s'agit de promouvoir une meilleure connaissance de l'entreprise, et de favoriser différents formes d'échange et de la communication entre les services .

-Développer une dimension particulière : cet objectif s'inscrit dans une orientation particulière en fonction de l'entreprise

-Assurer le développement personnel et culturel : cet objectif favorise le développement personnel et être à l'écoute des mobilités professionnelles

3. Les types de formation

3.1 La formation initiale

La formation initiale autrement dit (formation de base) est un type de formation qui doit être transmise à chaque enseignant car elle l'aide à exercer son métier sans difficultés et contribue

également à développer ses compétences et à enrichir ses connaissances éducationnelles, et elle le prépare à entrer dans la vie professionnelle.

Il s'agit d'une formation professionnelle qui résulte d'une qualification directement liée à la pratique enseignante. Lors de la spécialisation, cette instruction reste aussi générale pour l'étudiant sortant de cette formation qui devra s'adapter à la vie privée du futur enseignant sauf dans le cas de la formule de formation professionnelle. Cependant, cette formation est un ensemble de compétences prépare l'étudiant à entrer dans la vie professionnelle

Elle est envisagée par FORQUIN (1984 : 213) comme : « Un parcours éducationnel, un ensemble suivi d'expériences d'apprentissage effectuées par quelqu'un, sous le contrôle d'une institution d'éducation formelle au cours d'une période donnée. »

3.1.1 L'objectif de la formation initiale pour les AVS

L'objectif de la formation initiale pour les auxiliaires de vie scolaire est de permettre aux assistants d'éducation, AVS-I et AVS-Co, d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice de leurs fonctions et de garantir la cohérence de leur travail avec les enseignants et l'équipe éducative. Cette formation vise également à développer des connaissances et des compétences qui les aident à se professionnaliser en utilisant les possibilités offertes par la validation des acquis de l'expérience. Les domaines de la formation incluent des éléments de connaissance du fonctionnement du système éducatif, des connaissances sur les besoins des élèves handicapés et les situations de handicap, ainsi que des repères dans l'organisation de la scolarité des élèves, le fonctionnement des établissements scolaires, et les commissions d'éducation spéciale, entre autres

3.2 La formation continue

Bien que de nombreuses appellations fassent référence à la formation continue, la définition proposée par le Conseil Supérieur de l'Éducation (CSE) est la suivante : C'est une activité ou un ensemble d'activités décidées ou consenties par l'employeur, seul ou en collaboration avec le personnel ou les représentants de celui-ci, conçues pour développer divers types de compétences ou d'attitudes liées à l'emploi chez les employés d'une entreprise ou d'une organisation. Les objectifs sont de permettre au personnel en poste ou nouvellement embauché d'effectuer son travail plus efficacement, d'avoir un plus grand contrôle sur son travail et une plus grande maîtrise des changements, et être le cas échéant, préparé à assumer d'autres tâches ou responsabilité dans la même entreprise, dans le même secteur d'activité ou

ailleurs, à la suite de modifications d'ordre technique ou organisationnel, ou à l'initiative de l'employé. (1998, p17)

De même, le ministère de l'Éducation considère que la formation continue doit permettre d'acquérir les qualifications qui permettent l'intégration ou la réintégration du marché du travail (préparation à l'emploi et insertion) et qui facilitent l'adaptation des travailleurs à l'évolution du marché du travail (maintien, stabilisation de l'emploi et création d'emploi). Garavan (1997) s'appuie sur ses propres recherches (Garavan et al. 1995) et celles de Harrison (1993), ou encore Reid et al. (1994) et définit la formation continue comme " un effort planifié et systématique destiné à modifier ou développer des connaissances, des compétences et des attitudes à travers l'apprentissage, afin d'atteindre l'efficacité dans l'exercice de son travail ou dans des activités variées» (p. 2).

3.2.1 L'objectif de la formation continue pour les AVS

La formation continue des auxiliaires de vie scolaire (AVS) a pour but principal de leur permettre d'acquérir des compétences et de connaissances supplémentaires pour améliorer leur accompagnement des élèves handicapés. Les objectifs majeurs de ces formations :

Approfondir leurs connaissances sur les différents types de handicap et les besoins spécifiques des élèves

Apprendre de nouvelles méthodes pédagogiques et d'apprentissage adaptées aux élèves en situation de handicap

Développer leurs compétences relationnelles pour mieux communiquer avec les élèves, les enseignants et les parents

Se former à l'utilisation des outils et supports d'apprentissage dédiés

Acquérir des techniques d'accompagnement dans les gestes de la vie quotidienne à l'école

Participer à l'élaboration et au suivi des projets personnalisés de scolarisation des élèves

Favoriser l'inclusion et l'intégration des élèves en situation de handicap au sein de l'établissement scolaire

Ces formations continues permettent ainsi aux AVS de développer leurs compétences professionnelles pour mieux répondre aux besoins des élèves et faciliter leur scolarisation en milieu ordinaire. Elles sont essentielles pour exercer ce métier exigeant qui nécessite une adaptation constante.

4. Le plan de formation

4.1. La définition du plan de formation

Le plan de formation est l'expression concrète de la politique de formation d'une entreprise. Il résume l'ensemble des objectifs et du moyen associé, dans un horizon donné, propre à assurer la valorisation des compétences et le développement de l'entreprise des savoirs susceptibles d'accroître son efficacité ou lui apporter les acquisitions nécessaires à son accession à de nouvelles fonctions dans l'entreprise.

J.M.PERITTI définit le plan de formation comme une formalisation écrite sous forme claire et concrète de l'ensemble des objectifs, action, hommes, moyens, produits pédagogiques et dépenses mis en jeu par la formation de l'année suivante.

D'après cette définition, on peut constater que le plan de formation est un moyen essentiel pour résoudre les problèmes de compétence dans une administration

4.2 Les étapes du plan de formation

Avant de commencer à élaborer un plan de formation, il est préalable de prendre en compte certaines conditions pour le concevoir dans une perspective d'investissement qui sont :

- Etablir un référentiel des compétences requises.
- Identifier les besoins en tenant compte du référentiel.
- Établir des cahiers de charges et concevoir des projets individualisée qui convergent vers les objectifs définis.
- Assurer et gérer un système d'acteurs cohérents avec le processus.

❖ La démarche générale de l'élaboration d'un plan de formation suit l'enchaînement des principales étapes suivantes :

- L'identification et analyse des besoins de formation.
- Planification et conception de la formation.
- diffusion de formation
- Enfin, évaluation et suivi-formation.

4.2.1 L'identification et analyse des besoins de formation.

C'est lors des entretiens annuels d'évaluation que les managers peuvent recenser les besoins de formation de leurs collaborateurs, ou ces derniers exprimer leurs souhaits de formation, cette phase permet de connaître les compétences ou les comportements du personnel qui devront être développés ou modifiés

Un besoin de formation est défini comme la différence entre « ce qui est » et « ce qui est devrait être ». Un tel besoin apparaît lorsque l'on peut observer un écart entre une compétence essentielle ou requise.

SOYER Jacques décrit trois types de besoins de formation: «les besoins personnels, Individuels et collectifs ».

- a) **Les besoins personnels :** On parle de besoin personnel de formation lorsqu'un salarié éprouve un problème, ou désire atteindre un objectif, dans sa vie, à l'intérieur ou à l'extérieur de l'entreprise, sans relation directe avec la vie de l'entreprise et qu'il pense que la formation va l'aider.
- b) **Les besoins individuels :** Il s'agit des besoins nés des problèmes ou des objectifs qui ne concernent qu'un seul individu , dans le cadre du poste occupé actuellement ou à tenir dans un avenir déterminé en accord avec ses managers ou l'organisation. Il s'agit donc de formation sur l'initiative de l'entreprise.
- c) **Les besoins collectifs :** Ces besoins correspondent aux problèmes ou objectifs qui concernent des groupes, par exemple: tous les titulaires d'un poste donné, tous les membres d'une unité donnée..., dans ce cas là aussi, il s'agit de formation sur l'initiative de l'entreprise.

4.2.2 Planification et conception de la formation

Après avoir identifié les besoins, l'élaboration commence par l'organisation de toutes les informations collectées, leur classification en groupes de besoins homogènes, pour les traduire en actions de formation, tout en s'assurant de leur compatibilité avec les ressources de l'entreprise. C'est dans ce contexte que la conception du plan de formation permet de passer des besoins au plan en créant la solution qui répond à ces besoins sous forme d'action de formation.

Cette étape consiste à structurer le programme de formation de manière à ce qu'il puisse s'intégrer aisément aux activités courantes de l'entreprise tout en visant à atteindre des objectifs prédéfinis. Une planification efficace doit être capable de minimiser les effets négatifs des contraintes internes et externes.

4.2.3 Diffusion de formation

L'entreprise doit s'assurer d'une diffusion efficace de la formation. Lorsque l'ampleur de la formation l'exige, la responsabilité de la diffusion peut être partagée entre plusieurs

personnes. De plus, il est nécessaire de prévoir le matériel adéquat, comme un rétroprojecteur, un ordinateur, un tableau, des crayons ou un tableau à feuilles mobiles, pour garantir le succès des activités de formation.

4.2.4.Évaluation et suivi-formation

L'évaluation de la formation a pour but de mesurer l'efficacité des dispositifs mis en place pour les collaborateurs et les écarts entre les objectifs fixés par la formation et résultats effectivement obtenus. Et d'une manière plus large, s'assurer de la pertinence et de la rentabilité des actions de formation au niveau de l'entreprise.

-Le suivi de la formation, c'est l'étape qui suit la formation et qui se préoccupe de l'utilisation efficace du savoir et de savoir-faire acquis par chaque formé. La formation sans suivi ne sert pas grand-chose.

Une fois formés, les salariés sont la plupart du temps laissés à eux-mêmes. À ce point que plusieurs employés oublient de s'assurer que leurs salariés peuvent, améliorer leur performance après la période de formation. En conséquence ; il faut évaluer non seulement les résultats de la formation dans l'immédiat, mais aussi établir un suivi après la formation.

Conclusion partielle

La formation des auxiliaires de vie scolaire (AVS) est essentielle pour leur rôle dans l'accompagnement des élèves à besoins spécifique dans les établissements scolaires. Bien que sont recrutées sans qualification spécifique dans le domaine du handicap, une formation peut être bénéfique pour leur intégration dans un environnement inconnu. Cela permet de réduire les frustrations et les difficultés que peuvent rencontrer les AVS lors de leur apprentissage du métier. Une formation efficace peut aider les AVS à développer des compétences spécifiques pour répondre aux besoins de ses élèves, telles que le développement de l'autonomie, la mise en place de repères, la compréhension des consignes, le travail en petit groupe et la proposition d'activités manuelles.

Chapitre III

*La maquette de
formation*

- **La maquette de formation**

Introduction partielle

La création d'une maquette de formation structurée et adaptée est un élément important pour le succès de tout programme éducatif. Cette étude vise à explorer les différentes méthodes, outils et stratégies pour concevoir une maquette pédagogique efficace et répondant aux besoins des auxiliaires de vie scolaire. Nous essayons de montrer dans cette partie la maquette et pour quel raison on la construire ainsi que son rôle pour des AVS, avec les étapes à suivre afin de déterminer une maquette de formation

1.Qu'est ce qu'une maquette

La maquette est une version imprimée d'un support de communication qui donne une idée réaliste du rendu ou de l'apparence du document. Elle peut se préparer avec de faux éléments (textes / images) avant que le contenu définitif soit créé. C'est elle qui assure la bonne lisibilité des messages, facilite l'acquisition de l'information par le lecteur et fixe le mode de présentation des informations.

Selon Larousse La maquette est une représentation en trois dimensions, souvent à échelle réduite mais fidèle dans ses proportions, d'une construction, d'un appareil, d'un décor ou d'un objet quelconque. Elle peut également être un ensemble de pièces à monter pour obtenir une reproduction en modèle réduit de quelque chose, comme un avion ou un véhicule. De plus, une maquette peut être un projet destiné à définir la structure d'un organisme ou d'une entreprise, une esquisse d'ensemble d'un panneau décoratif, ou un projet graphique pour la conception d'un imprimé.

La maquette, selon le Dictionnaire de Robert, est définie comme un modèle en réduction (d'une sculpture) ou un modèle réduit (de décor, d'un bâtiment, d'un véhicule). Elle peut également servir de projet servant de référence pour la réalisation d'un imprimé, comme un livre, un journal, ou une publicité.

D'après le dictionnaire Le Robert "une maquette" est un modèle réduit, généralement en trois dimensions, d'un objet réel ou imaginaire, servant de prototype ou d'étude. C'est un modèle de présentation, d'essai ou d'étude, à échelle réduite, d'un projet architectural, d'un véhicule, d'un meuble, etc. Le verbe "maquetter" signifie réaliser la maquette de quelque chose, comme un livre ou un journal. Un maquettiste est une personne qui exécute ou conçoit des maquettes. La

maquette permet de visualiser un projet avant sa réalisation finale. Elle est utilisée dans de nombreux domaines comme l'architecture, l'automobile, l'aéronautique, l'édition, etc. Les maquettes extérieures comme intérieures accélèrent la prise de décision dans les projets immobiliers.

1.1 Pourquoi construire une maquette de formation

Construire une maquette de formation est un processus créatif qui offre plusieurs avantages et peut être utilisé dans divers contextes. Elle pour but de :

-Amélioration de la compréhension : Les maquettes permettent de visualiser un projet ou un objet en miniature, ce qui facilite la compréhension de son fonctionnement ou de son apparence. Cela est particulièrement utile pour les projets complexes ou des formations qui nécessitent une représentation précise

-Développement de la créativité : La construction de maquettes encourage l'expression créative et stimule l'imagination. Les enfants peuvent apprendre à résoudre des problèmes et à améliorer leur coordination œil-main en construisant des maquettes

-Résolution de problèmes : Les maquettes peuvent aider à identifier les problèmes potentiels dans une formation, un projet ou un objet , ce qui permet de les résoudre avant la mise en œuvre

-- Gain de temps : Les mises en page s'effectuent plus rapidement ce qui permet d'optimiser les délais dans la chaîne de production du support de communication.

Donc pour la présentation et la communication les maquettes peuvent être utilisées pour présenter des projets ou des idées de manière plus attrayante et plus efficace. Elles permettent également de communiquer des informations complexes de manière plus claire.

-Formation et apprentissage: Les maquettes peuvent être utilisées comme outils d'apprentissage pour enseigner des concepts techniques ou historiques. Elles peuvent également aider à développer des compétences

- Optimisation de la lisibilité

La mise en forme est véritablement pensée pour mettre en valeur le contenu. Transparente pour le lecteur, elle est néanmoins décisive quant au niveau d'implication dans la lecture de ce dernier. Une bonne maquette ménage la faculté de concentration du lecteur.

1.2 Les étapes à suivre pour créer une maquette.

Pour créer une maquette de formation pour les AVS, il est important de suivre les étapes suivantes :

a) Analyse des besoins /collecte de données

-Définition des besoins : Identifiez les besoins spécifiques des auxiliaires de vie scolaire, en utilisant des méthodes telles que des entretiens, des questionnaires, des groupes de discussion ou des réunions. Cela permet de comprendre les compétences nécessaires pour répondre aux besoins des élèves et des enseignants.

- Collecte de données : Collectez des informations sur les besoins, les compétences et les objectifs des auxiliaires de vie scolaire. Cela peut inclure des données quantitatives et qualitatives, telles que des statistiques, des observations et des témoignages.

b) Classification des besoins par (types / catégories)

- Catégorisation des besoins: Organisez les besoins en catégories ou types pour faciliter l'analyse et la planification. Par exemple, les besoins peuvent être classés en fonction de la nature de l'activité (par exemple, gestion des ressources, communication avec les enseignants, etc.) ou en fonction des compétences nécessaires (par exemple, gestion de groupe, gestion de projet, etc.

c) Définition des besoins en les mettant en relation avec des champs théoriques et disciplinaires.

- Analyse des besoins en relation avec des champs théoriques et disciplinaires: Établissez des liens entre les besoins identifiés et les champs théoriques et disciplinaires pertinents. Cela permet de comprendre comment les besoins peuvent être abordés à partir de perspectives différentes et de développer des solutions plus efficaces.

Conclusion partielle

La conception d'une maquette de formation pertinente et adaptée pour les auxiliaires de vie scolaire Cette étude a permis d'explorer les différentes étapes et considérations à prendre en compte pour élaborer une maquette pédagogique efficace, en s'appuyant sur les meilleures pratiques. La maquette vise à renforcer les compétences et la qualité de l'accompagnement dispensé

Partie pratique

Partie Pratique

Introduction :

La recherche que nous avons effectuée tente de mettre la lumière sur la proposition d'une maquette de formation pour les AVS dans une démarche professionnalisant. En ce chapitre, nous allons d'abord présenter le côté méthodologique et le cheminement suivi pour le recueil des données. Ensuite, nous allons exploiter l'analyse des résultats d'un questionnaire, réalisé dans un travail de master en cours intitulé (analyse des besoins des AVS) enfin, nous concluons par la présentation de la maquette de formation.

1-L'outil d'investigation

Notre principal outil de recherche, est un questionnaire destiné à une trentaine d'AVS qui permettra de comprendre leurs connaissances et compétence vis-à-vis la formation initiale et continue dans l'accompagnement des élèves à besoins spécifique.

1.1 L'enquête par questionnaire

Dans ce travail, il est nécessaire de connaître et comprendre le rôle de la formation initiale et continue dans la réussite de la pratique des auxiliaires de vie scolaire nouvellement recruter ainsi que son rôle dans le développement des connaissances et des compétences professionnelle . En effet, la formation joue un rôle important dans l'amélioration de leurs compétences pédagogique et d'accompagnement.

le travail par questionnaire permet une récolte rapide et plus personnel en ce qui concerne le processus de formation des AVS à travers leurs réponses .

1-2 Présentation du questionnaire

Comme nous l'avons mentionné ci-dessus, ce questionnaire est destiné à une trentaine d'AVS. Ce publique comprend 25 femmes (84 %) et 5 homme (16%).

Les AVS ont répondu à notre questionnaire dans une plateforme en ligne, nous avons fait une petite introduction au début du questionnaire pour éclaircir l'objectif de notre travail de recherche, ainsi, il était nécessaire d'identifier chaque AVS en mettant des renseignements personnels (sexe , âge ,)

Ce questionnaire a été élaboré de façon à répondre aux différentes parties traitées dans cette recherche. Il contient des questions fermés, questions ouvertes qui demandent des opinions personnelles et permettent aux AVS de s'exprimer librement.

Partie Pratique

1-3 L'objectif du questionnaire

A travers notre recherche, nous voulons proposer une maquette de formation en vue de la professionnalisation de leur métier. A l'aide de questionnaire, nous voulons voir quelles sont les difficultés rencontrés surtout sont recruter avec le niveau terminale (3^{ème} année secondaire) cette dernière aide les AVS dans l'amélioration des compétences et connaissances, et vise à développer la communication avec les administrateurs et les parents.

2. Le questionnaire (du mémoire de l'analyse des besoins des AVS)

Section 1 :

II. Formation et connaissances académiques :

1. Avez-vous bénéficié d'une formation à votre prise de poste d'AVS ?

Tableau N° 1: la répartition de la formation à la prise de poste d'AVS

Formation à la prise de poste d'AVS	Nombre de réponses	Pourcentage
Oui, une formation complète et adaptée	06	20%
Oui, mais une formation partielle et insuffisante	12	40%
Non aucune formation	12	40%
Total	30	100%

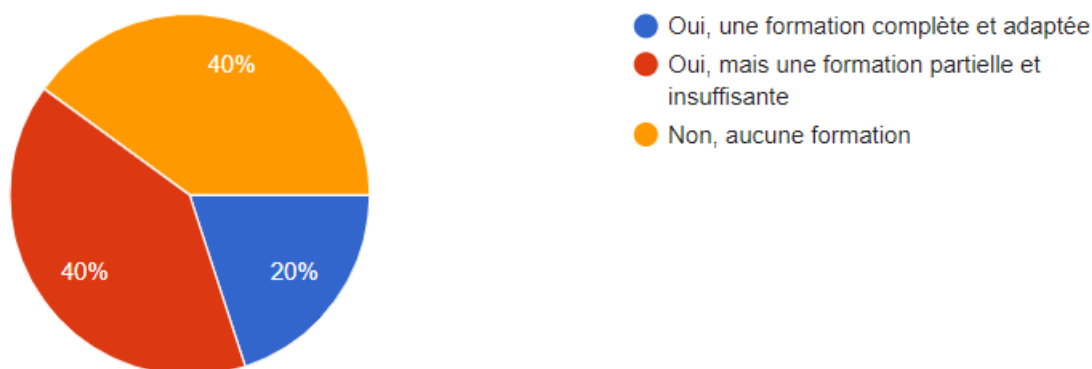


Figure N° 1: la répartition de la formation à la prise de poste d'AVS

Source : enquête sur le terrain

Partie Pratique

Il est notable que seulement 20% des répondants ont bénéficié d'une formation complète et adaptée à leur poste d'AVS. Une proportion égale de 40% indique avoir reçu une formation insuffisante, tandis que le même pourcentage déclare n'avoir reçu aucune formation. Ça veut dire que 80% des répondants expriment un besoin de formation, que ce soit pour compléter une formation partielle ou insuffisante, ou pour compenser l'absence totale de formation ; Cette répartition souligne un manque généralisé de préparation adéquate pour les AVS, ce qui pourrait compromettre leur capacité à répondre efficacement aux besoins des élèves auxquels ils sont assignés. Il est donc nécessaire d'accorder une attention particulière à la formation et au soutien des AVS afin d'améliorer leur capacité à fournir un soutien approprié et de qualité aux élèves

2. Comment évalueriez-vous vos connaissances dans les domaines suivants :

2.1. Handicaps et troubles du développement :

Tableau N° 2: *la répartition des évaluations dans le domaine des handicaps et troubles du développement*

Evaluation	Nombre de réponses	Pourcentage
Très insuffisantes	03	10%
Insuffisantes	06	16.7%
Moyennes	15	50%
Bonnes	05	20%
Excellentes	01	3.3%
Total	30	100%

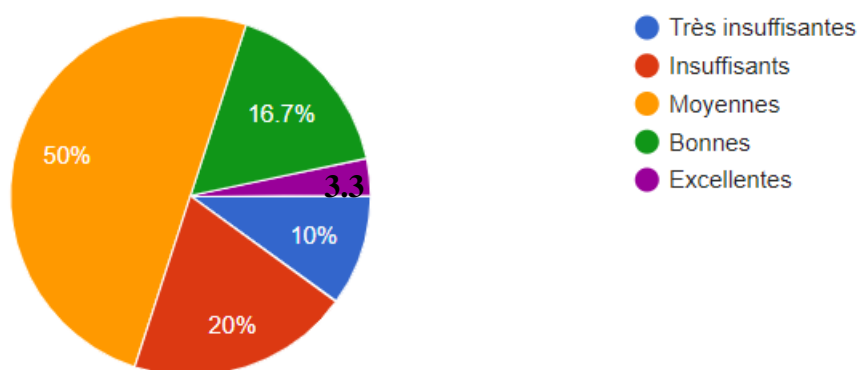


Figure N° 2: *la répartition des évaluations dans le domaine des handicaps et troubles du développement.*

Source : enquête sur le terrain

Partie Pratique

Cette répartition indique que la majorité des AVS (66.7%) reconnaissent une marge de progression, avec des compétences qualifiées de moyennes ou insuffisantes. Seulement 23.3% des répondants jugent leurs compétences bonnes ou excellentes. Ces résultats soulignent un besoin notable de renforcement des compétences et de formation continue pour mieux accompagner les élèves ayant des handicaps et troubles du développement.

2.2. Techniques d'accompagnement et d'aide à la scolarisation:

Tableau N° 3: la répartition des évaluations dans le domaine des techniques d'accompagnement et d'aide à la scolarisation.

Evaluation	Nombre de réponses	Pourcentage
Très insuffisantes	02	6.7%
Insuffisantes	11	36.7%
Moyennes	10	33.3%
Bonnes	06	20%
Excellentes	01	3.3%
Total	30	100%

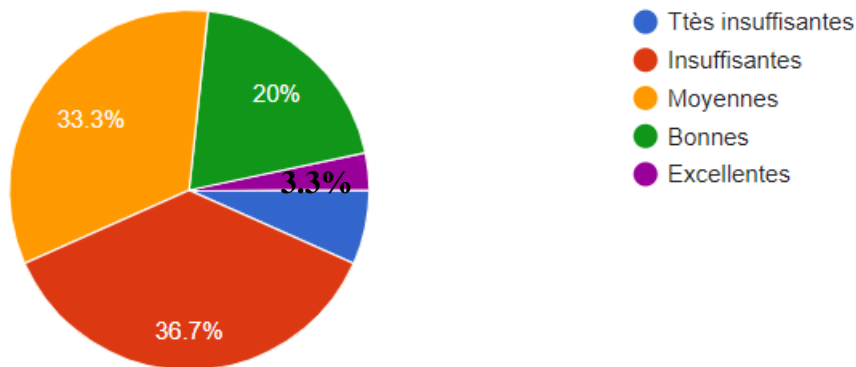


Figure N° 3: la répartition des évaluations dans le domaine des techniques d'accompagnement et d'aide à la scolarisation.

Source : enquête sur le terrain

Partie Pratique

Ces résultats indiquent qu'une majorité significative des AVS (43.4%) perçoivent leurs compétences comme insuffisantes, ce qui souligne un besoin important d'amélioration. En revanche, 23.3% des répondants jugent leurs compétences bonnes ou excellentes. Ce constat met en évidence la nécessité de formations plus approfondies et spécifiques pour les AVS afin d'améliorer leurs techniques d'accompagnement et d'aide à la scolarisation, permettant ainsi une meilleure prise en charge des élèves.

1.3. Pédagogie et adaptations pédagogiques:

Tableau N° 4: la répartition des évaluations dans le domaine de la pédagogie et l'adaptation pédagogique.

Evaluation	Nombre de réponses	Pourcentage
Très insuffisantes	03	10%
Insuffisantes	05	16.7%
Moyennes	13	43.3%
Bonnes	09	30%
Excellentes	00	00%
Total	30	100%

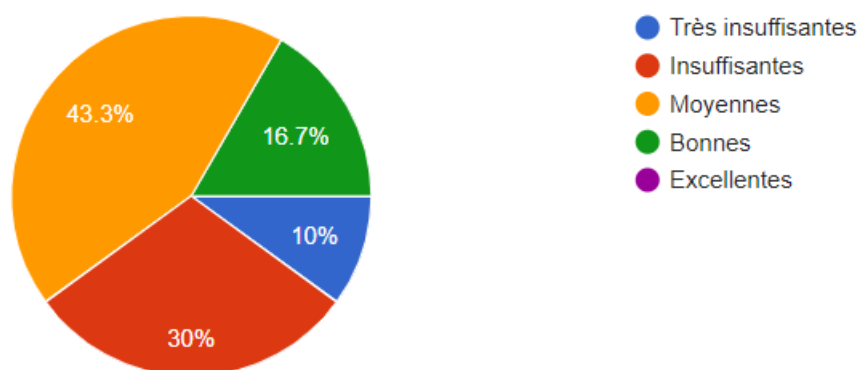


Figure N° 4: la répartition des évaluations dans le domaine de la pédagogie et l'adaptation pédagogique.

Source : enquête sur le terrain

Ces résultats montrent que la majorité des AVS (70%) évaluent leurs compétences en pédagogie et adaptations pédagogiques comme étant moyennes à insuffisantes. Ce constat

Partie Pratique

souligne un besoin important de formations plus poussées dans ce domaine pour permettre aux AVS de mieux adapter leur approche pédagogique aux besoins des élèves. De plus, l'absence totale d'évaluations "excellentes" indique qu'il reste beaucoup à faire pour atteindre un niveau de compétence élevé dans ce domaine essentiel.

2.4. Connaissance du système éducatif :

Tableau N° 5: la répartition des évaluations des connaissances du système éducatif.

Evaluation	Nombre de réponses	Pourcentage
Très insuffisantes	04	13.3%
Insuffisantes	10	33.3%
Moyennes	07	23.3%
Bonnes	08	26.7%
Excellentes	01	03.3%
Total	30	100%

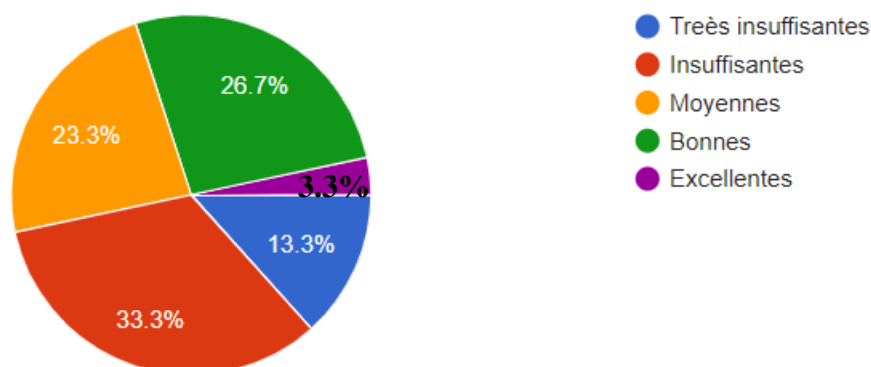


Figure N° 5: la répartition des évaluations des connaissances du système éducatif.

Source : enquête sur le terrain

80% des répondants (24 sur 30) pensent que leur connaissance du système éducatif est insuffisante ou moyenne. Ce résultat indique que la majorité des AVS ressentent un manque de formation ou de familiarité avec le système éducatif, ce qui pourrait affecter leur capacité à bien accompagner les élèves. Une meilleure formation sur le fonctionnement et les attentes du système éducatif pourrait aider à améliorer leur performance et leur efficacité dans leur rôle.

Besoins en formation :

Partie Pratique

1. Quels sont les principaux domaines de formation que vous jugez essentiels pour améliorer votre pratique en tant qu'AVS ?

Tableau N° 6: Domaines de formation essentiels pour les AVS.

Domaines de formation	Nombre de réponses	Pourcentage
Formation approfondie sur la diversité des handicaps et des troubles du développement	06	20%
Formation pratique sur les méthodes d'accompagnement et d'assistance à la scolarisation	11	36.7%
Formation en pédagogie et en adaptation pédagogique	03	10%
Formation sur le fonctionnement global du système éducatif	10	33.3%
Total	30	100%

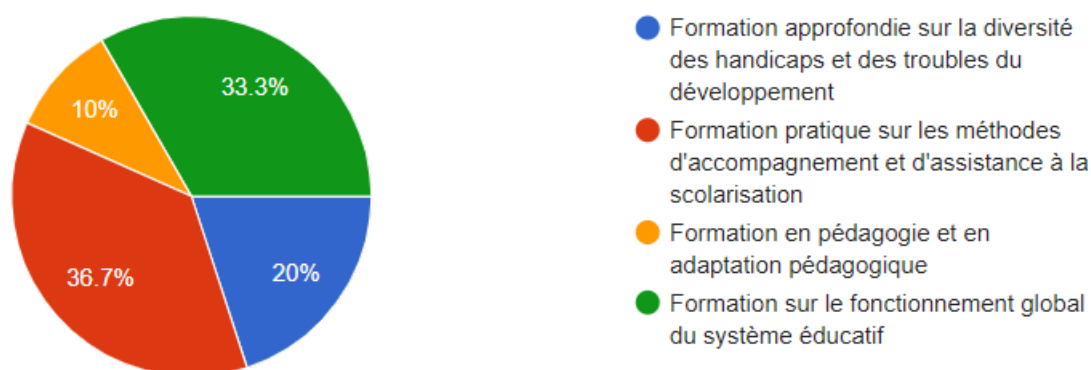


Figure N° 6: Domaines de formation essentiels pour les AVS.

Source : enquête sur le terrain

La majorité des répondants (36.7%) ont exprimé un intérêt pour une formation pratique sur les méthodes d'accompagnement et d'assistance à la scolarisation.

Un nombre significatif de répondants (20%) ont indiqué le besoin d'une formation approfondie sur la diversité des handicaps et des troubles du développement.

Environ un tiers des répondants (33.3%) ont exprimé le besoin d'une formation sur le fonctionnement global du système éducatif.

Partie Pratique

Un nombre plus restreint de répondants (10%) ont mentionné le besoin de formation en pédagogie et en adaptation pédagogique.

Les réponses soulignent que les auxiliaires de vie scolaire ont des besoins de formation variés. Pour améliorer leur pratique, il est tellement important de leur offrir des formations concrètes et théoriques. Celles-ci devraient couvrir les méthodes d'accompagnement, la compréhension des handicaps, le fonctionnement de l'éducation, et comment adapter l'enseignement. Ces formations sont essentielles pour renforcer les compétences des AVS et assurer un soutien efficace aux élèves ayant des besoins spécifiques.

2. A quel point estimez-vous avoir besoin d'une formation complémentaire dans les domaines suivants :

2.1. Handicaps et troubles du développement :

Tableau N° 7: Niveau de besoin de formation complémentaire sur les handicaps et les troubles du développement

Niveau de besoin	Nombre de réponses	Pourcentage
Très faible besoin	00	00%
Faible besoin	01	03.3%
Besoin modéré	08	26.7%
Fort besoin	09	30%
Très fort besoin	12	40%
Total	30	100%

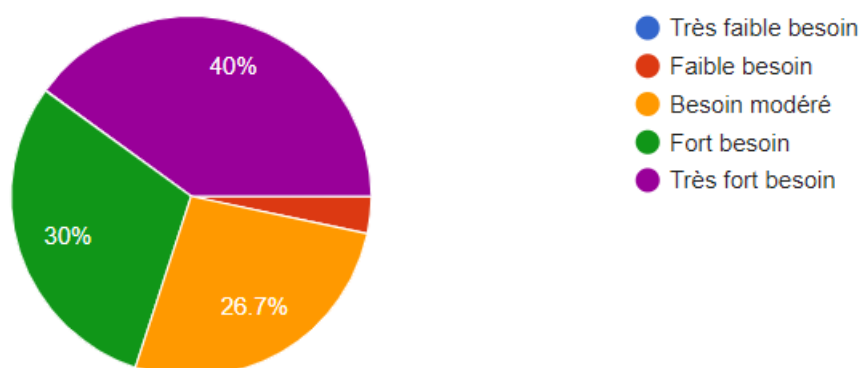


Figure N°7 : Niveau de besoin de formation complémentaire sur les handicaps et les troubles du développement..

Partie Pratique

Source : enquête sur le terrain

Les réponses sont réparties sur une échelle allant de faible à très fort besoin. Aucun répondant n'a déclaré un très faible besoin, et seulement 03.3% ont exprimé un faible besoin, ce qui indique qu'il y a une demande perçue de soutien et de formation parmi les AVS interrogés.

La majorité des répondants (70%) ont exprimé un besoin modéré à très fort, ce qui suggère qu'un nombre significatif d'AVS ressentent le besoin d'un soutien supplémentaire ou de formations complémentaires pour améliorer leur pratique et répondre aux besoins des élèves.

Ces résultats soulignent l'importance d'identifier et de répondre aux besoins des auxiliaires de vie scolaire, en fournissant des formations et un soutien appropriés pour les aider dans leurs pratiques professionnelles.

2.2. Techniques d'accompagnement et d'aide à la scolarisation :

Tableau N° 8: la répartition du niveau de besoin de formation complémentaire sur les techniques d'accompagnement et d'aide à la scolarisation..

Niveau de besoin	Nombre de réponses	Pourcentage
Très faible besoin	00	00%
Faible besoin	01	03.3%
Besoin modéré	06	20%
Fort besoin	08	26.7%
Très fort besoin	15	50%
Total	30	100%

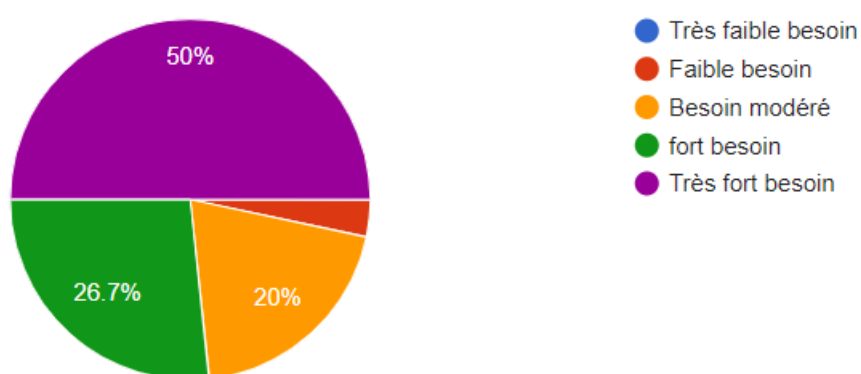


Figure N°8 : la répartition du niveau de besoin de formation complémentaire sur les techniques d'accompagnement et d'aide à la scolarisation.

Source : enquête sur le terrain

Partie Pratique

Les réponses couvrent toute l'échelle des besoins, allant de faible à très fort. Aucun répondant n'a déclaré un très faible besoin.

Une proportion significative des répondants (50%) a indiqué un très fort besoin de techniques d'accompagnement et d'aide à la scolarisation. Cela souligne l'importance de disposer de compétences solides dans ces domaines pour soutenir efficacement les élèves.

Huit répondants (26,7%) ont exprimé un fort besoin, ce qui confirme également un besoin élevé de développement de compétences dans ce domaine.

Six répondants (20%) ont signalé un besoin modéré, ce qui indique une demande moins pressante mais tout de même présente pour un soutien et une formation supplémentaires.

Ces résultats montrent que les auxiliaires de vie scolaire ont un grand besoin de développer leurs compétences dans l'accompagnement et l'assistance des élèves à l'école. Pour répondre à cette demande importante et améliorer le soutien aux élèves ayant des besoins spécifiques, il est impératif de leur offrir des formations et des ressources adaptées pour renforcer leurs compétences.

2.3. Pédagogie et adaptations pédagogiques:

Tableau N° 9: la répartition du niveau de besoin de formation complémentaire sur la pédagogie et les adaptations pédagogiques.

Niveau de besoin	Nombre de réponses	Pourcentage
Très faible besoin	00	00%
Faible besoin	01	03.3%
Besoin modéré	14	46.7%
Fort besoin	14	46.7%
Très fort besoin	01	03.3%
Total	30	100%

Figure 09: la répartition du niveau de besoin de formation complémentaire sur la pédagogie et les adaptations pédagogiques.

Partie Pratique

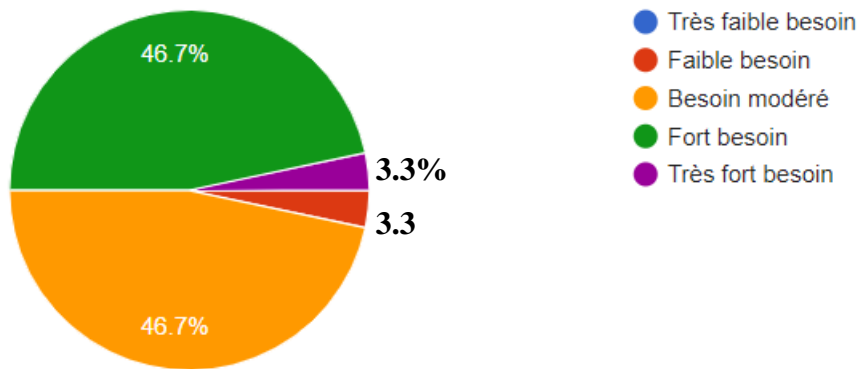


Figure N°9 : la répartition du niveau de besoin de formation complémentaire sur les techniques d'accompagnement et d'aide à la scolarisation.

Source : enquête sur le terrain

Commentaire et analyse :

Les réponses couvrent toute l'échelle des besoins, allant de faible à très fort. Aucun répondant n'a déclaré un très faible besoin.

La majorité des répondants (93.4%) ont exprimé un besoin modéré à fort, ce qui suggère un besoin considérable de soutien ou de formation supplémentaire dans ce domaine.

Seulement un répondant (3.3%) a déclaré un très faible besoin, tandis qu'un autre répondant (3.3%) a indiqué un très fort besoin. Ces réponses reflètent des cas extrêmes, mais la majorité se situe dans les catégories de besoins modéré à fort.

Ces résultats révèlent une demande considérable de perfectionnement des compétences en adaptation pédagogique parmi les auxiliaires de vie scolaire. Il est essentiel de répondre à cette demande en proposant des formations avancées et des ressources spécialisées pour améliorer le soutien apporté aux élèves ayant des besoins spécifiques.

Partie Pratique

1.4. Connaissance du système éducatif :

Tableau N° 10: la répartition de niveau de besoin de formation complémentaire sur la connaissance du système éducatif.

Niveau de besoin	Nombre de réponses	Pourcentage
Très faible besoin	00	00%
Faible besoin	04	13.3%
Besoin modéré	15	50%
Fort besoin	06	20%
Très fort besoin	05	16.7%
Total	30	100%

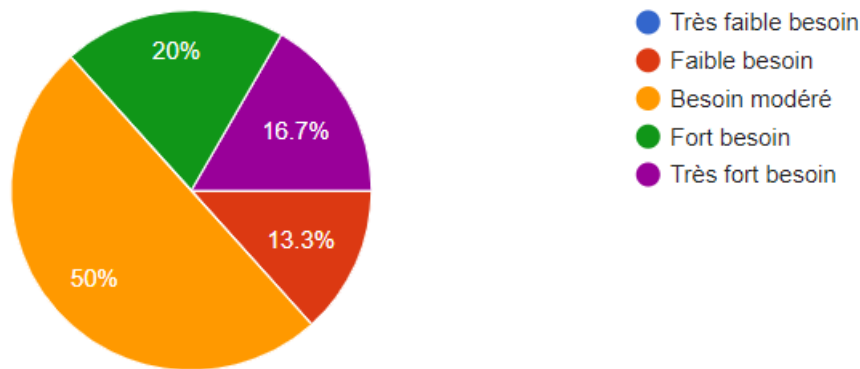


Figure N° 10: la répartition de niveau de besoin de formation complémentaire sur la connaissance du système éducatif

Source : enquête sur le terrain

Les réponses sont réparties sur toute l'échelle des besoins, allant de faible à très fort. Aucun répondant n'a déclaré un très faible besoin.

La moitié des répondants (50%) ont exprimé un besoin modéré, ce qui suggère un intérêt pour une amélioration mais pas de manière critique.

Un tiers des répondants (36.7%) ont signalé un fort à très fort besoin, ce qui montre une demande substantielle de développement de compétences dans ce domaine.

Une minorité de répondants (13.3%) ont indiqué un faible besoin, mais même cela montre une certaine reconnaissance de l'importance de comprendre les handicaps et les troubles du développement.

Partie Pratique

Ces résultats soulignent l'importance pour les AVS de comprendre les handicaps et les troubles du développement. Bien que la majorité ait exprimé un besoin modéré, il faut répondre également aux besoins des AVS ayant des besoins plus importants en fournissant des formations et adaptées.

Propositions d'amélioration :

Avez-vous des idées pour améliorer la formation et le soutien offerts aux nouveaux AVS ?

Tableau N° 11: Propositions d'amélioration de la formation et du soutien pour les AVS..

Proposition d'amélioration	Nombre de réponses	Pourcentage
Instaurer une formation initiale complète et obligatoire avant l'affectation sur le terrain	04	13.3%
Offrir un encadrement et un suivi régulier aux AVS durant leurs premières années d'exercice	07	23.3%
Élaborer des programmes de formation continue tout au long de la carrière des AVS	08	26.7%
Renforcer la coordination entre les différents intervenants (enseignants, équipes médicales, etc.)	10	33.3%
Aucun sens	01	3.3%
Total	30	100%

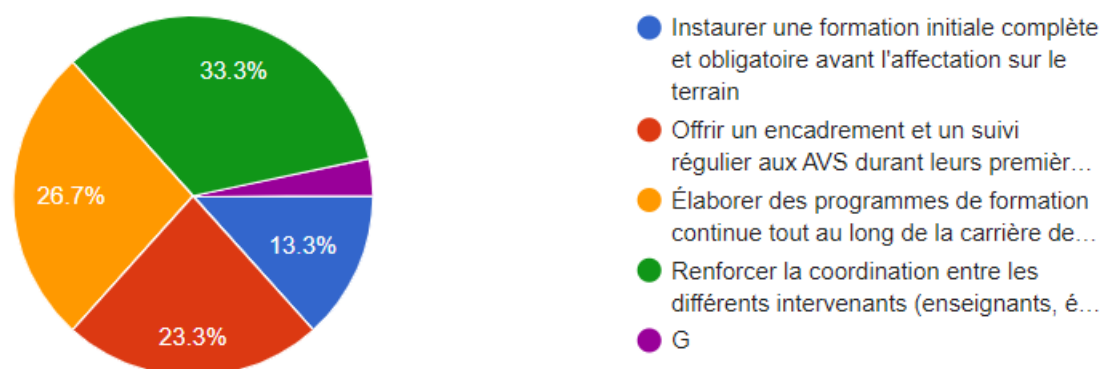


Figure N° 11: Propositions d'amélioration de la formation et du soutien pour les nouveaux AVS.

Source : enquête sur le terrain

La proposition la plus plébiscitée (33.3%) concerne le renforcement de la coordination entre les différents intervenants, notamment les enseignants et les équipes médicales. Cela souligne l'importance et le rôle d'une collaboration efficace pour offrir un soutien holistique et intégré aux élèves.

Une part significative des répondants (26.7%) plaide pour l'élaboration de programmes de formation continue tout au long de la carrière des AVS. Cette proposition reconnaît la nécessité de l'actualisation régulière des compétences pour répondre aux évolutions des besoins éducatifs et des méthodes pédagogiques.

Près d'un quart des répondants (23.3%) insistent sur l'importance d'un encadrement et d'un suivi régulier des AVS durant leurs premières années d'exercice. Cette approche est essentielle pour garantir un soutien adéquat aux AVS en début de carrière, facilitant leur adaptation et leur efficacité sur le terrain.

Les répondants recommandent d'instaurer une formation initiale complète et obligatoire avant l'affectation sur le terrain présentent 13.3%. Cette mesure vise à assurer que les AVS soient bien préparées dès le début de leur mission, dotée des compétences nécessaires pour accompagner efficacement les élèves.

Une minorité (3.3%) des réponses ont été jugées non pertinentes, ce qui pourrait indiquer des divergences de compréhension.

Partie Pratique

Ces résultats mettent en évidence la nécessité d'une formation initiale rigoureuse, d'un encadrement continu, de programmes de développement professionnel permanent et d'une meilleure coordination interdisciplinaire pour améliorer l'efficacité des AVS et le soutien apporté aux élèves ayant des besoins particuliers.

Section 2

D'après l'analyse des données fournies du questionnaire d'analyse des besoins des AVS, il est clair que les auxiliaires de vie scolaire ont un besoin important d'une formation. Les résultats indiquent que la majorité des répondants n'ont pas bénéficié d'une formation adéquate à leur prise de poste, avec seulement 20% ayant reçu une formation complète et adaptée. De plus, une grande proportion des AVS reconnaissent des lacunes dans leurs connaissances et compétences, notamment en ce qui concerne les handicaps et troubles du développement, les techniques d'accompagnement, l'adaptation pédagogique, ainsi que la connaissance du système éducatif.

Dans cette pratique de notre projet, après avoir analysé les besoins des auxiliaires de vie scolaire, nous avons entrepris de concevoir une maquette de formation initiale et continue. En nous appuyant sur les données recueillies lors de l'analyse, nous avons structuré cette maquette pour répondre de manière ciblée et efficace aux besoins spécifiques de ce public. En définissant clairement les objectifs de la formation, en élaborant un contenu pédagogique pertinent et en intégrant des méthodes d'apprentissage variées, nous visons à offrir aux auxiliaires de vie scolaire une formation enrichissante et adaptée à leurs réalités professionnelles. Aussi elle vise à doter les AVS des outils nécessaires pour offrir un soutien de qualité et favoriser l'inclusion des élèves en situation de handicap au sein des établissements scolaires.

2.1 Le tableau récapitulatif

Le tableau récapitulatif ci-dessous présente les modules de formation initiale et continue proposée pour les Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS) en Algérie, avec justification basée sur les réponses obtenues dans l'analyse des besoins :

Partie Pratique

3. Formation initiale obligatoire

Tableau N° 12: les modules de formation initiale proposés pour les Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS) avec les justifications.

Module	Justification
Handicaps et troubles du développement	<ul style="list-style-type: none">- 62,1% des AVS estiment avoir des connaissances moyennes ou insuffisantes dans ce domaine.- Besoin fort à très fort de formation complémentaire exprimé par une majorité significative.
Techniques d'accompagnement et d'aide à la scolarisation	<ul style="list-style-type: none">- 75,9% des AVS jugent leurs connaissances moyennes ou insuffisantes.- 50% expriment un très fort besoin de formation dans ce domaine essentiel.
Pédagogie et adaptations pédagogiques	<ul style="list-style-type: none">- Aucun AVS ne juge ses connaissances excellentes dans ce domaine.- Besoin de formation modéré à fort exprimé par une majorité.
Connaissance du système éducatif	<ul style="list-style-type: none">- Un tiers des AVS ont des connaissances insuffisantes sur le système éducatif.- Besoin de formation modéré à très fort exprimé par la moitié des AVS.
Communication et collaboration	<ul style="list-style-type: none">- 86,7% des AVS travaillent de manière indépendante ou sans outils de communication efficaces avec les enseignants.- Besoin de renforcer la coordination et la collaboration exprimé par 20% des AVS.

3.1. Formation Continue

Tableau N° 13: les modules de formation continue proposés pour les Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS) avec les justifications..

Module	Justification
Mises à jour sur les troubles et handicaps émergents	<ul style="list-style-type: none">- Nécessité de rester informé des dernières avancées dans un domaine en constante évolution.
Ateliers pratiques sur les techniques d'accompagnement	<ul style="list-style-type: none">- Besoin d'approfondir et de perfectionner continuellement les techniques d'accompagnement, exprimé par une majorité d'AVS.
Nouvelles technologies et outils d'aide	<ul style="list-style-type: none">- Importance de se tenir au courant des nouvelles technologies et ressources numériques pour faciliter l'apprentissage des élèves en situation de handicap.
Gestion de cas complexes	<ul style="list-style-type: none">- Développer des compétences pour faire face à des situations complexes et variées, au-delà des formations initiales.

Partie Pratique

Développement professionnel et bien-être	- Prévenir l'épuisement professionnel et favoriser le bien-être des AVS pour une meilleure prise en charge des élèves.
--	--

2. Programme de Formation Continue pour les Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS)

Tous les aspects de ce métier exigeant sont pris en compte dans les 6 modules de formation réalisés par rapport aux réponses des AVS.

3.2 Objectifs Généraux :

Développer les compétences pédagogiques

Permettre aux AVS d'acquérir des techniques d'adaptation et de différenciation pédagogique pour répondre aux besoins spécifiques des élèves en situation de Handicap.

Favoriser la collaboration et la communication

Outils les AVS pour communiquer efficacement avec les enseignants, les familles et les équipes pluridisciplinaires afin d'assurer une meilleure coordination des actions de soutien.

Approfondir les connaissances sur le handicap

Permettre aux AVS de mieux comprendre les différents types de handicaps et leurs implications pour l'accompagnement scolaire, afin d'adapter leur pratique.

Développer une expertise pratique

Offrir aux AVS l'opportunité de mettre en pratique leurs apprentissages et de bénéficier d'un suivi personnalisé pour consolider leurs compétences.

3.3 Maquette de formation continue proposé aux AVS

Le tableau suivant présente la maquette de formation avec les unités d'enseignement, la description de chaque module et les compétences à développer, ainsi que

Partie Pratique

Tableau N° 14: La maquette de formation continue proposé pour les AVS.

Maquette de formation continue des auxiliaires de vie scolaire				
Unité d'enseignement	Descriptif	Compétence à développer	Durée	
1	Pédagogie et Adaptations Pédagogiques	-ce module présentera : -Introduction à la pédagogie inclusive. - Stratégies d'adaptation pédagogique pour différents types de handicaps. - Ateliers pratiques sur l'élaboration de plans d'adaptation pédagogique.	Améliorer les compétences des AVS dans l'adaptation des enseignements pour répondre aux besoins des élèves en situation de handicap.	15 heures
2	Connaissance du Système Éducatif	Ce module a pour objectif de présenter : - Structure et fonctionnement du système éducatif national. - Politiques et législations concernant l'éducation inclusive. - Rôles et responsabilités des différents intervenants (enseignants, équipes médicales, administrateurs).	Accroître la compréhension des AVS sur le système éducatif pour améliorer leur intégration et collaboration.	10 heures
3	Techniques d'Accompagnement et d'Aide à la Scolarisation	- Techniques d'accompagnement individuel et en groupe. - Gestion de la classe et soutien comportemental positif. - Utilisation des outils et technologies de l'assistance.	Fournir aux AVS des compétences pratiques pour mieux assister les élèves dans leur parcours scolaire.	20 heures
4	Communication et Collaboration	- Techniques de communication efficace avec les enseignants, les parents et les autres intervenants. - Utilisation d'outils de communication (applications, plateformes en ligne). - Organisation de réunions régulières et coordination des efforts.	Améliorer la collaboration et la communication pour assurer une prise en charge cohérente et coordonnée des élèves.	10 heures

Partie Pratique

5	Connaissance des Handicaps et Troubles du Développement	<ul style="list-style-type: none"> - Introduction aux différents types de handicaps et troubles du développement. - Approches et stratégies spécifiques pour chaque type de handicap. - Études de cas et échanges d'expériences entre AVS. 	Permettre aux AVS de mieux comprendre les spécificités des handicaps et d'adapter leur accompagnement en conséquence.	20 heurs
6	Formation pratique et Suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Stages pratiques dans des établissements scolaires. - Sessions de retour d'expérience et d'évaluation. - Mise en place de plans de développement individuel. 	Offrir un encadrement et un suivi régulier pour les AVS, notamment durant leurs premières années d'exercice	15 heurs

Conclusion

À la fin de ce chapitre, nous pouvons dire que les auxiliaires de vie scolaire rencontrent de nombreux obstacles et difficultés dans leur travail avec des élèves à besoins spécifique. Il est vrai que la formation initiale montré une certaine évolution au niveau des contenus et des modules mais la formation continue représente un enjeu essentiel pour accompagner au mieux les élèves en situation de handicap dans leur scolarité. Cette formation continue des (AVS) vise à doter ces professionnels des compétences essentielles pour accompagner au mieux présentant des besoins particuliers nécessite dans leur scolarité. À travers une approche modulaire et pratique, les AVS pourront développer leurs connaissances du système éducatif, leurs techniques pédagogiques, leurs compétences de communication et leur expertise sur les différents types de handicaps. Cette formation leur donnera l'opportunité d'être des acteurs clés de l'inclusion scolaire, en fournissant un soutien de qualité adapté aux besoins spécifiques de chaque élève accompagné.

Conclusion Générale

Conclusion Générale

Conclusion générale

Notre travail de recherche a mis en exergue l'importance de la formation pour les Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap et sur sa contribution quelle peut avoir sur la pratique de l'accompagnement. La formation initiale ou continue des AVS est un processus qui est devenu de plus en plus une nécessité pour ce public, elle leur permet de s'autonomiser, d'acquérir des nouvelles compétences et de se qualifier. Pour cette raison, nous avons réalisé notre travail qui porte l'intitulé (Proposition d'une maquette de formation initiale/continue en vue de la professionnalisation du métier des auxiliaires de vie scolaire). Nous visons notamment répondre aux questions suivantes :

- Quel est le rôle que la formation initiale et ou continue peut jouer pour le développement des compétences pédagogiques de l'AVS?
- Dans quelle mesure aidera la formation initiale et continue l'AVS à bien maîtriser son métier ?

Nous avons commencé notre recherche du constat que certains AVS se trouvent recrutés avec un niveau de troisième année secondaire sans qu'ils fassent d'abord une formation et que la majorité de ceux-ci rencontrent des problèmes et des difficultés dans leur métier d'accompagnement.

L'objectif de cette étude est de mettre en lumière l'importance de la formation initiale/continue pour les AVS. Être auxiliaire de vie scolaire nécessite une formation dès l'entrée de travail afin de maîtriser le métier de la manière la plus efficace. Nous avons essayé tout au long de ce travail de montrer l'importance de la formation initiale et surtout continue des AVS et de diminuer les problèmes rencontrés sur leur terrain.

L'analyse du questionnaire que nous avons distribué aux AVS a donné des résultats qualitatifs et quantitatifs, ces résultats confirment notre objectif de départ, selon lesquelles la formation joue un rôle primordial dans l'amélioration de la pratique et méthodes d'accompagnement des élèves à besoins spécifiques et sur le développement des compétences pédagogiques et psychologiques. En effet, les AVS sans formation font face à de nombreuses difficultés concrètes, telles que le manque d'expérience dans l'accompagnement des élèves en situation de handicap, le manque de connaissances sur le fonctionnement du système éducatif, la faiblesse de leurs techniques pédagogiques adaptées, ainsi que des lacunes dans leurs compétences de communication avec les élèves et leurs familles.. Cette affirmation renvoie aux réponses obtenues dont la majorité d'elle indique que les AVS ne sont pas formés. De

Conclusion Générale

plus, ceux-ci ne sont pas satisfaits de la formation qu'on leur a fournie ce qui les conduit, par conséquent, à affronter des problèmes en capacité à répondre efficacement aux besoins spécifiques de chaque élève.

À l'inverse, la formation des AVS contribue à s'avérer être une nécessité absolue à élever et à renouveler les compétences pédagogiques, pour améliorer leurs pratiques d'accompagnement et assurer une véritable scolarisation inclusive. Il a également confirmé la position de l'AVS dans le domaine de l'accompagnement, l'intérêt pour sa formation à tous les niveaux était une nécessité, et c'est ce que confirme notre étude actuelle.

Nous ajoutons que la formation initiale vise à identifier les domaines de compétences (Pédagogie et Adaptations Pédagogiques, Connaissance du Système Éducatif, Techniques d'Accompagnement et d'Aide à la Scolarisation ...), ainsi de déterminer dans quelle mesure les AVS sont capables d'acquiescer et de posséder des connaissances afin de développer leurs compétences et gagner en confiance et en autonomie dans l'exercice de leur métier.

Cette recherche que nous avons menée, nous confirme que la formation continue contribue au développement des compétences pédagogiques chez les AVS, elle leur permet aussi de découvrir des nouvelles méthodes qui leur aideront à obtenir des résultats satisfaisants dans un temps plus rapide. Lorsque les AVS sont mieux formées, ils peuvent offrir un meilleur soutien individualisé, favorisant ainsi une meilleure inclusion et une réussite scolaire accrue pour ces élèves vulnérables.

D'après notre recherche et à la base de l'analyse des données et l'interprétation des résultats de notre étude pratique, nous confirmons que la maquette de formation a un impact direct et important sur le développement des connaissances et des compétences des AVS et à la professionnalisation de leur métier.

Bibliographie

Bibliographie

Bibliographie :

- 1-Robichaud, O., & Landry, R. (1982). Problèmes à surmonter dans l'intégration scolaire. *Revue des sciences de l'éducation*, 8(3), 451-462.
- 2-Herrou, J., & Korff-Sausse, J. (1999). L'intégration d'un enfant handicapé ne peut être l'affaire d'une personne, c'est obligatoirement la tâche d'une équipe. In J. Herrou & J. Korff-Sausse (Eds.), *L'intervention et l'éducation précoces* (p. 118). Trama Interdisciplinaire, São Paulo.
- 3-Nasri, R. (2023, août 28). La rentrée scolaire 2023-2024 verra l'arrivée de 400 auxiliaires de vie scolaire (AVS) dans les écoles primaires. *Le Soir d'Algérie*.
- 4-Amoura, B. (s.d.). Les auxiliaires de vie scolaire dont le niveau est la 3ème année secondaire ne pourront rien apporter aux enfants ayant des besoins spécifiques.
- 5- SNUIPP. (2023, mars 4). LIVRET D'ACCUEIL DES AESH et PEC. Retrieved from <https://40.snuipp.fr/IMG/pdf/LIVRETAESH40-1.pdf>
- 6-Dumas, C. (2011, mars 6). La relation entre enseignant et auxiliaire de vie scolaire. Retrieved from <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00628858v1/document>
- 7-Ecole et Handicap. (2020, novembre). L'accompagnement des élèves handicapés sur les temps périscolaires : une jurisprudence controversée. Retrieved from <https://ecole-et-handicap.fr/accompagnement-des-eleves-handicapes-sur-temps-periscolaires/>
- 8-Ministère de l'Éducation Nationale. (n.d.). Les accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH). Retrieved from <https://www.education.gouv.fr/les-accompagnants-des-eleves-en-situation-de-handicap-aesh-12188>
- 9- Sénat. (n.d.). Accompagnants d'élèves en situation de handicap et assistants d'éducation. Retrieved from <https://www.senat.fr/leg/exposes-des-motifs/ppl22-049-expose.html>
- 10-Bibliothèque UQAC. (n.d.). [Document non identifié]. Retrieved from <https://bibliotheque.uqac.ca/c.php?g=696947&p=4945030>

Bibliographie

11-Vie Publique. (n.d.). Professionnaliser les accompagnants pour la réussite des enfants et des adolescents. Retrieved from <https://www.vie-publique.fr/rapport/33256-professionnaliser-les-accompagnants-pour-la-reussite-des-enfants-et-adol>

12-Circulaire du Ministère de l'Education Nationale

13-Circulaire MEN n°2004-117 du 15 juillet 2004

14-Article L.351-3 du Code de l'éducation

15-Extrait de la circulaire de décembre 1989

16- Article 26 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983

17-Tirée de l'ouvrage d'EDOUARD, Marc. Agrandir la vie : Les fonctions d'Auxiliaires de Vie Scolaire. SCEREN,2003.

18-Auclair, A., Black, B., Dubé, D., Kusugak, R., Moyes, E., Rioux, F., Di Fluvio, H., St-Pierre, H., Caron, R., Hashimi, M., Carré, M., & Achebe, J. V. (2023, août). Guide de présentation d'un travail écrit et références : Avec modifications majeures de l'APA 7e édition. Centre apprentissage réussite et pédagogie universitaire de l'UQAR.

19-Archives Statistiques DEPP. (s.d.). Image du sport scolaire et pratiques d'enseignement au collège et au lycée. [PDF].

20-21 CITEAU Jean pierre, Gestion des ressources humaines, principes généraux et cas pratique, édition Armant colin, Paris, 1994, P104.

21- Circulaire du Ministère de l'Education Nationale

22-Circulaire MEN n°2004-117 du 15 juillet 2004 les missions des avs

23-Mascara, G. (s.d.). Analyse des besoins de formation.

24-Université d'Eloued. (s.d.). Le FOS – De l'analyse des besoins à l'établissement des cours. AFNOR Compétences. (s.d.). Formation Achats : analyse des besoins. Retrieved from <https://competences.afnor.org/formations/definition-et-analyse-des-besoins>

25-Pro Global Exam. (s.d.). Quels sont les besoins en formation ?

Bibliographie

- 26-Institut des Hautes Études de l'Éducation et de la Formation. (2020, juillet). **Maquette de la formation statutaire des personnels de direction 2020-2021.**
- 27- Fédération Nationale des Associations de Sécurité et d'Éducation Physique. (s.d.). **Formation des auxiliaires de vie scolaire.**
- 28-Institut National Supérieur de l'Éducation et de la Formation. (s.d.). **Communiqué de presse : modules pour la formation des auxiliaires de vie scolaire.**
- 29- Formagora. (s.d.). **Demarches d'analyse des besoins en formation.**
- 30- **Fiche de préparation séquence : construire une maquette de la cour de l'école en vue du cycle d'orientation.**
- 31-**Réaliser une maquette de cours. Retrieved from <https://www.guideadip.ulg.ac.be/index.php/realiser-une-maquette-de-cours/> Chiva-Ariège. (s.d.). Formation de recherche : projet pédagogique AS 2022-2023**
- 32- **Enfant Différent. (s.d.). Pour une véritable société inclusive : une école inclusive.**
- 33-Autisms France. (s.d.). **Analyse des besoins en éducation.**
- 34-Ministère de l'Éducation Nationale. (2008, octobre 31). **Arrêté du 31 octobre 2008 relatif à la formation des personnels de direction. Beedeez. (s.d.). Les bons outils pour identifier les besoins en formation**
- 35-Makesense. (2024, mai 29). **Fiche métier : Auxiliaire de Vie Scolaire. Retrieved from**
- 36-Dumas, C. (2016). **Les relations professionnelles AVS/Enseignant. Passeportsante. (2024, mai 29). Qu'est-ce que l'auxiliaire de vie scolaire**
- 37-Cairn. (s.d.). **Scolariser des élèves avec autisme et TED.**
- 38-**L'école inclusive : relations entre personnels de l'éducation et AVS/AESH. /Autisme Infoservice. (s.d.). AESH (ex-avs) : rôles et missions.**
- 39-**Guide métiers : métier auxiliaire de vie scolaire (AVS). IEN Arras. (2022, mai). V5 : la relation AESH-enseignant.**
- 40-**Devenir auxiliaire de vie sociale (AVS).Persee. (2016). Carrefours de l'éducation, 57(1), 990. Autisme Infoservice. (s.d.). Devenir AESH.**

Bibliographie

41-Studi. (s.d.). Devenir auxiliaire de vie scolaire.

42-CIDJ. (s.d.). Métiers : auxiliaire de vie sociale (AVS).

43-Place rôle et missions d'AVS ResearchGate. (s.d.). Interactions entre un professeur, un AVS et un élève handicapé en classe d'inclusion scolaire (CLIS).